

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 35

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par :

N° 2016-27221/DENV

Nouméa, le 3 octobre 2016

Le Chef de service,

à

Monsieur Serge Segura
Gérant
Sarl Otorno
BP 13835
98803 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de déclaration d'un ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Coronado, commune de Nouméa

Référence : dossier reçu le 09 septembre 2016

Pièce jointe : avis de l'inspection des installations classées

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de déclaration pour l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Coronado, sur la commune de Nouméa.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation notamment au regard des dispositions de l'article 414-3 dudit code.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration dans un délai de **trois mois** en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre dossier est suspendue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**

Vincent MARY